

## Rapport annuel – Exercice 2019

**Assemblée générale du 27 juin 2020**



### Dans ce rapport

- 1 Message de la présidente
- 2 Missions sociales – accès à l'eau
- 3 Missions sociales – coopératives
- 4 Missions sociales – santé et éducation
- 5 Communication liée à la collecte de fonds
- 6 Perspectives 2020
- 7 Rapport financier
- 8 Comptes annuels
- 9 Rapport général du commissaire aux comptes

### 1. Message de la Présidente

L'année 2019 a été riche de réalisations pour mener à bien nos objectifs dans le domaine de l'accès à l'eau, à la santé et à l'éducation. Nous avons mis l'accent sur la formation pour l'autonomisation des femmes qui nous paraît essentielle afin que chaque village soit équipé d'une coopérative gérée par les femmes qui ainsi, contribue aux recettes de leur ménage et acquiert une reconnaissance.

Sur le terrain nos réalisations sont concrètes et les améliorations de la vie quotidienne pour les populations sont palpables. Nos sollicitations par les chefs de village sont nombreuses et le programme d'accès à l'eau est intense.

Dans chaque village équipé d'un puits, les jardins se multiplient, les enfants vont à l'école, les femmes créent des coopératives et la santé des enfants s'améliore.

Aujourd'hui ce sont environ 100.000 personnes qui bénéficient de notre soutien. Il y a très peu d'ONG œuvrant dans cette zone et nous pouvons dire que nous sommes l'ONG qui réalise le plus d'infrastructures et d'actions de soutien envers les populations dans la vallée de Tidène et dans les zones sud d'Aderbissinat et d'Intawagré ce qui représente un territoire grand comme la France.

Les actions de parrainage pour les écoliers, collégiens, lycéens et étudiants se sont beaucoup développées en 2019. 5 étudiants mènent de brillantes études qui leur permettront de participer au développement économique de leur communauté.

En 2019 deux missions ont été organisées en février et en novembre et nous avons pu constater l'ampleur du travail réalisé. Mon intronisation en tant que Tambara a été un moment intense qui témoigne de la confiance des autorités coutumières et de la population à notre égard. Nos partenaires de l'ONG Tidène sont venus en France pour les réunions importantes. C'est très important de pouvoir rencontrer nos bailleurs de fonds avec les dirigeants de notre ONG partenaire qui peuvent leur apporter toutes les précisions sur la réalité du terrain.

Tous ces projets n'existeraient pas sans la compétence et le travail de Vanessa Ndiaye notre directrice en France et de l'équipe de professionnels qui seconde notre Directeur Ibrahim Rissa à Agadez.

Rien ne pourrait se faire sans l'implication et le soutien de tous les membres du comité qui s'investissent chacun dans leur domaine et sans la confiance des partenaires qui nous soutiennent.

Je vous adresse à tous mes remerciements très chaleureux.

La Présidente  
Christel PERNET

## 2. Missions sociales au Niger – Accès à l'eau

### Projet Développement & Sécurité

La phase 2 du projet Développement & Sécurité dans le Massif de l'Aïr et la région d'Agadez au Niger ayant pour objectifs la construction/réhabilitation de 5 puits villageois et de 20 puits maraichers et la création de 5 comités de gestion (COGES) formés à la désinfection des puits s'est terminé en 2019. Ainsi, 10.000 personnes ont accès à une eau potable à moins de 5 km des villages retenus, de nombreux enfants dégagés de la corvée d'eau sont scolarisés, les maladies hydriques seront en forte diminution et 60 familles de 8 personnes en moyenne utilisent les puits maraichers pour leurs besoins alimentaires notamment pendant les périodes de soudure. En octobre 2019, une nouvelle phase, la phase 3 avec pour objectifs la construction / réhabilitation de 5 puits villageois et de 22 puits maraichers et la création de 5 COGES formés à la désinfection des puits a démarré. Ce projet d'envergure qui en est à sa troisième phase, chacune d'une taille équivalente, est depuis l'origine cofinancé par l'Agence Française de Développement (AFD).

### Construction/réhabilitation de puits

Un projet de construction/réhabilitation de 8 puits villageois avec 8 COGES et des formations à l'hygiène, cofinancé par l'Agence de l'eau Adour-Garonne s'est terminé en 2019 avec la réalisation de 4 puits villageois. Ainsi 15.000 personnes ont accès à une eau potable à moins de 5km des villages retenus.

Un autre projet, cofinancé par l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse et Eaux de la Veune, de construction/réhabilitation de 13 puits communautaires a débuté en 2019. 9 puits pastoraux sont terminés ou en cours. Ce projet bénéficiera à 10.000 personnes.

## 3. Missions sociales au Niger – Coopératives

L'autonomisation des femmes est un nouvel axe d'actions de notre association au Niger. Ce projet finance la construction de coopératives, c'est-à-dire des infrastructures (l'atelier de transformation, l'entrepôt, la boutique et le hangar), ainsi que des formations au maraîchage pour les femmes des villages disposant de jardins. Au programme : séchage et commercialisation des fruits et légumes et appui à l'adaptation au changement climatique.

Ce projet qui a débuté en 2018 est opérationnel dans les villages de Intédeine, Mardane, Intawagré et Gadambo. En 2019, de nombreuses formations au maraîchage ont été organisées.

## 4. Missions sociales au Niger – Accès à l'éducation et à la santé

Les différentes missions sociales d'accès à l'éducation au cours de l'année 2019 ont été pour le fonctionnement et la réparation suite à des inondations de l'école Lago ; la participation au fonctionnement des écoles à Toubouheit, Ergawey et Intawagré ainsi que le parrainage d'étudiants en France et de d'écopiers au Niger. Au total 250 écopiers bénéficient dans ces villages isolés d'une école "en dur" avec un service de cantine.

Concernant la santé, suite à de fortes pluies, une importante vague de paludisme a touché les campements et une épidémie de rougeole a affecté les enfants. Plusieurs missions ont été menées avec un médecin pour des distributions de traitement anti-paludisme et de vaccination rougeole. De plus des soins ponctuels ont été financés pour diverses personnes.

---

35.000 personnes  
auront accès à l'eau  
potable et 150  
personnes utiliseront des  
puits maraichers

---



5. Communication liée à la collecte de fonds



**Avril – Fête anniversaire des 15 ans de l'association au siège de Suez**

À l'invitation de la Fondation Suez au 42<sup>ème</sup> étage de la tour Suez à La Défense, les membres des deux associations "Les Puits du Désert" et "ONG Tidène", ainsi que leurs partenaires, ont fêté ensemble 15 ans de projets et de soutien au développement dans la région du Nord Niger. De nombreux invités ont pu découvrir un film retraçant ces 15 ans d'actions, mais aussi échanger avec nos amis d'Agadez présents pour l'occasion.

**Mai – Journée de collecte à Meudon**

À l'initiative de deux adjointes au maire de Meudon, les élèves de 5<sup>o</sup> du collège Rabelais de Meudon ont initié une semaine solidaire autour de l'eau. Ces jeunes vêtus d'un t-shirt aux couleurs des Puits du Désert ont organisé une collecte au profit de notre association.

**Août - Fête à Neu-Neu**

Le 30 août 2019, comme en 2018, les recettes de la journée d'ouverture de la "Fête à Neuneu", fête foraine porte de la Muette à Paris, ont été reversées à notre association. De nombreuses personnalités ont participé à cette manifestation et nous devons cette générosité à Régine, notre marraine, à Marcel Champion et à tous les forains.

**Septembre – Portes ouvertes Eaux de la Veaune**

Le Syndicat des Eaux de la Veaune, partenaire de notre projet avec l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse, a fêté ses 70 ans les 20 et 21 septembre 2019. À cette occasion, une journée "Portes Ouvertes" a permis aux nombreux visiteurs de découvrir le parcours pédagogique jeunesse dans l'espace naturel sensible des sources de la Veaune. Un espace dédié à notre association présentait le partenariat autour d'une exposition photos.

**Octobre – Olympiades du Cœur KSB**

Organisées tous les deux ans par notre fidèle partenaire KSB, les "Olympiades du Cœur " ont réuni 143 collaborateurs de KSB sur le thème "L'École des Sourciers". Harry Potter n'était pas loin ! Au programme, un week-end de défis sportifs, des cocktails magiques, des sketches et une ambiance explosive en Sologne. Cette manifestation a permis la construction de deux puits communautaires.

**Novembre – Soirée caritative Aéroscopia Toulouse**

Le 14 novembre, le monde de l'aviation s'est mobilisé pour "Les Puits du Désert" lors d'une prestigieuse soirée de gala à AEROSCOPIA. Ce magnifique musée de l'aviation, situé à Blagnac, a vibré au son de la musique touarègue, et les convives ont pu déguster le somptueux repas signé d'un chef étoilé. La soirée s'est terminée par une vente aux enchères. Porte et hublot d'avion revisités, tableaux, blousons et combinaisons de la Patrouille de France ont fait la joie des heureux acquéreurs. Cette soirée a permis la signature d'un partenariat avec la Société des Eaux de Mont Roucoux, le forage d'un puits avec la métropole de Toulouse, ainsi un partenariat commercial avec Air France.

## 6. Perspectives 2020



La phase 3 de notre projet « Sécurité & Développement » cofinancé par l'Agence Française de Développement (AFD) a débuté en octobre 2019 et sa tranche 1 comportant la construction/réhabilitation de 2 puits villageois et 10 puits maraîchers sera réalisée en partie en 2020.

Le projet avec l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse et Eaux de la Veauce pour 13 puits communautaires avec COGES et formation à l'hygiène qui a débuté en 2019 se déroulera au cours 2020, pour se terminer en 2021.

Un projet de construction d'une école, d'une case de santé, d'un puits solaire et d'une coopérative dans les villages d'Intawagré et d'Echkar, cofinancé par la région Haut de France, se déroulera au cours des années 2020/2021.

Toulouse Métropole financera le forage d'un puits dans le village d'Agharous.

Un nouveau partenariat sur 3 ans avec la société d'eau minérale Mont Roucoux a été conclu. Pour 2020, ce partenariat se concrétisera par la construction d'une école dans le village de Maignuachi.

Notre projet de coopératives pour les femmes se poursuivra en 2020 par la création de nouveaux moulins à grains.

Bien évidemment, au cours de l'année 2020, nous continuerons à financer le fonctionnement de l'école Lago et si besoin est, des autres écoles à Toubouheit, Ergawey et Intawagré, ainsi qu'à assurer les soutiens scolaires, alimentaires et médicaux.

Pour ce qui concerne les manifestations, nous avons prévu le 30 mars un dîner caritatif organisé par le Rotary à l'hôtel Impérial Palace à Annecy, dîner concocté par deux chefs étoilés. Cette soirée a du être reporté en octobre 2020 en raison de la pandémie due au coronavirus. Par ailleurs, à la fin 2020, nous envisageons l'organisation d'une soirée caritative organisée au Luxembourg par la société Barnes.

En mai 2020, l'association LPDD Armorique a été créée afin de faciliter les demandes de subventions qui pourraient être faites auprès d'établissements publics exigeant une représentation dans les régions Bretagne, Pays de Loire et Normandie.

Les événements récents concernant l'épidémie du coronavirus ont déjà affecté l'économie européenne début 2020. A ce stade, il est difficile de mesurer l'impact de ces événements sur l'activité de notre association. Ces risques feront l'objet d'un suivi au regard de l'évolution de la situation tout au long de l'année 2020.

Dans ce contexte de lutte contre le COVID-19, suite à l'appel du président de la république du Niger l'ONG Tidène, notre partenaire au Niger, a procédé le samedi 28 mars 2020 à une donation de 250 kits d'hygiène financés par notre association. Ces kits composés de savons, seaux et bouilloires ont été distribués dans les différents centres de santé, l'orphelinat et autres lieux publics d'Agadez, ainsi que dans la cour royale du Sultan.

## 7. Rapport financier

Le total des ressources de l'exercice 2019 s'est élevé à 901.689 euros. Ces ressources correspondent aux montants des subventions et des contributions financières privées octroyées sur la base des conventions signées au cours de l'exercice ou encaissées pour celles qui ne font pas l'objet d'une convention.

Les ressources provenant de fonds publics totalisant 569.914 euros en 2019 proviennent principalement des conventions signées avec l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse, l'agence de l'eau Adour-Garonne et la Métropole Aix-Marseille-Provence. Le détail de ces subventions figure dans les comptes annuels inclus dans ce rapport annuel.

Les ressources provenant de contributions financières privées totalisant 331.775 euros en 2019 proviennent principalement d'entreprises (ORANO, KSB, Alkor, Expertime), de fondations (La Fondation SUEZ, Pour Eux, Bien Nourrir l'Homme, Denibam, GODF), ainsi que de manifestations (fête à Neneu et soirée caritative au musée Aéroscopia à Toulouse).

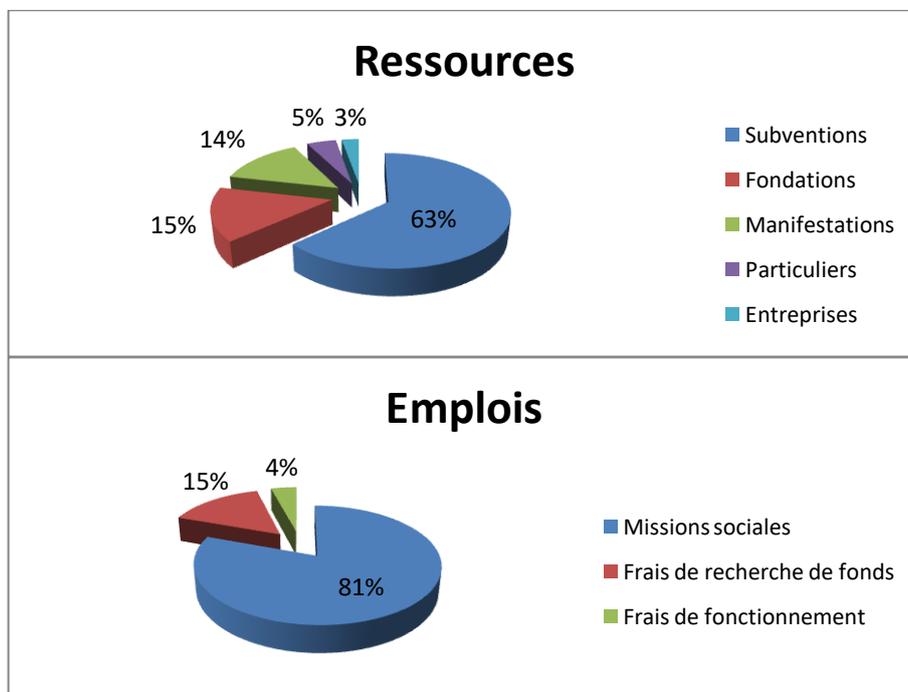
Ces ressources, nettes de celles qui ne seront utilisées qu'en 2020 pour les projets s'étalant sur plus d'un an, ont permis la réalisation des missions sociales réalisées en France pour 28.435 euros (parrainages d'étudiants) et au Niger pour 479.226 euros (puits, maraîchages, coopératives, soutiens scolaires, alimentaires et médicaux, fonctionnement de ONG Tidène, notre partenaire au Niger).

Ces ressources ont également permis le financement des frais de recherche de fonds s'élevant à 135.994 euros en 2019, soit 15% des ressources totales. L'augmentation significative par rapport à l'exercice précédent, 8% en 2018, est due aux frais d'organisation de la soirée caritative au musée Aéroscopia à Toulouse, soirée qui a permis non seulement de récolter plus de 60.000 euros, mais également de signer un partenariat pluriannuel avec la société Mont Roucoux et la réalisation d'un projet de puits avec la métropole de Toulouse. La même raison justifie l'augmentation significative des contributions volontaires en nature pour la recherche de fonds.

Les frais de fonctionnement se sont élevés à 35.565 euros en 2019, soit 4% des ressources totales, non compris les contributions volontaires en nature qui ne représentent que 1,6%.

Le résultat de l'exercice 2019 est un excédent de 12.171 euros que nous proposons de reporter dans le compte « Report à nouveau ».

Les deux graphiques ci-dessous résument nos ressources et nos emplois pour l'année 2019 :



## 8. Comptes annuels

**Bilan au 31 décembre 2019**

Actif (en euros)	2019	2018	Passif (en euros)	2019	2018
<b>A. Actif immobilisé</b>	<b>8.316</b>	<b>2.218</b>	<b>C. Fonds associatifs</b>	<b>31.465</b>	<b>19.294</b>
- Matériel de bureau	8.316	2.218	- Report à nouveau	19.294	26.209
			- Excédent/ (Insuffisance)	12.171	(6.915)
<b>B. Actif circulant</b>	<b>368.616</b>	<b>281.719</b>	<b>D. Fonds dédiés</b>	<b>309.173</b>	<b>246.014</b>
- Subvention à recevoir	281.903	207.500	- Sur subventions	309.173	246.014
- Autres créances	5.000	0	- Sur autres ressources	0	0
- Disponibilités	81.713	72.001			
			<b>E. Dettes</b>	<b>33.855</b>	<b>13.821</b>
			- Dettes fournisseurs	14.628	3.200
			- Dettes fiscales et sociales	14.059	13.211
			- Autres dettes	168	0
			- Produits constatés d'avance	5.000	0
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>374.493</b>	<b>281.719</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>374.493</b>	<b>281.719</b>

**Compte de résultat pour l'exercice de douze mois clos le 31 décembre 2019**

Charges (en euros)	2019	2018	Produits (en euros)	2019	2018
<b>Charges d'exploitation</b>			<b>Produits d'exploitation</b>		
- Missions sociales	459.257	773.739	- Cotisations	1.700	5.146
- Salaires et traitement	40.594	37.391	- Produits de tiers financeurs		
- Charges sociales	15.556	16.212	Concours publics et subventions d'exploitation	423.900	41.450
- Dotations aux amortissements	1.126	706	Ressources liées à la générosité du public	4.555	1.952
- Reports en fonds dédiés	209.173	246.014	Contributions financières	325.520	383.251
- Autres charges	163.812	89.756	- Utilisation des fonds dédiés	146.014	685.105
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>889.518</b>	<b>1.123.819</b>	<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>901.689</b>	<b>1.116.904</b>
<b>Excédent de ressources</b>	<b>12.171</b>	<b>0</b>	<b>Insuffisance de ressources</b>	<b>0</b>	<b>6.915</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>951.408</b>	<b>1.123.819</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>951.408</b>	<b>1.123.819</b>

## ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

## EXERCICE DE DOUZE MOIS CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

Les comptes annuels comprennent le bilan et le compte de résultat ci-avant ainsi que l'annexe qui se divise en quatre parties :

- 1 - Objet social, nature et périmètre des missions sociales, moyens mis en œuvre
- 2 - Règles et méthodes comptables
- 3 - Informations relatives au bilan et au compte de résultat
- 4 - Compte de résultat par origine et destination

**1 – OBJET SOCIAL/NATURE ET PERIMETRE DES MISSIONS SOCIALES/ MOYENS MIS EN OEUVRE**

L'association Les Puits du Désert (LPDD) a pour objet l'accès à l'eau par la construction de puits, la diminution de la mortalité infantile par l'accès à l'eau potable, l'accès à la scolarisation par la construction d'écoles et le parrainage d'élèves et d'étudiants, l'accès aux soins de santé de base, l'autonomisation des femmes par la mise en place de coopératives maraîchères et enfin le soutien alimentaire d'urgence.

Son périmètre d'action est situé d'une part, au nord d'Agadez, le massif de l'Air avec la vallée de Tidène, avec des activités en zones semi-sédentaires à plus de 100 kms au nord d'Agadez et d'autre part, au sud d'Agadez dans une zone pastorale, à la limite avec la région de Zinder, avec des activités à plus de 280 kms au sud d'Agadez, zone désertique du Tardès.

LPDD a pour mission de représenter et de promouvoir les projets (recherche de fonds et de partenaires, communication et plaidoyer), de participer à la sélection et à la validation des projets, d'assurer la supervision et la coordination de l'ensemble des activités et de garantir la bonne utilisation et l'affectation des fonds.

Au Niger, la coordination et le contrôle des travaux de construction/réhabilitation des puits, des écoles, des coopératives et des dispensaires sont effectués par l'ONG Tidène (ONGT), partenaire de l'association. Le financement du fonctionnement de ONGT est assuré par LPDD soit en direct, soit dans l'enveloppe des projets.

ONGT a pour mission de recueillir les demandes des populations, les valider, les justifier et les transmettre à LPDD, d'effectuer les démarches locales, d'assurer la coordination de tous les acteurs impliqués et de suivre la mise en œuvre des activités liées aux projets.

L'effectif de LPDD au 31 décembre 2019 est composé de la présidente, du trésorier et d'une chargée de mission, ainsi qu'un comité directeur de douze membres. La présidente, le trésorier et les membres du comité directeur ne perçoivent aucune rémunération au titre de leurs fonctions. La chargée de mission est la seule salariée et est en charge de l'élaboration des dossiers de demande de subventions et de contributions financières des entreprises et fondations et des dossiers techniques de suivi des réalisations. Elle assure également avec la présidente des visites sur place pour se rendre compte des réalisations et rencontrer les autorités locales.

## 2 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été établis, dans le respect du principe de prudence, suivant les règles définies par le plan comptable général, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables,
- indépendance des exercices,
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

L'exercice d'une durée de douze mois recouvre la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019.

### 2.0 – Application anticipée du règlement ANC 2018-06

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du nouveau règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif. Ce nouveau règlement est applicable aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020. Cependant, LPDD a décidé de l'appliquer par anticipation pour la clôture de cet exercice 2019.

Dans ce contexte, et conformément à ce nouveau règlement, les concours publics et les subventions d'exploitation ainsi que les contributions financières sont comptabilisées à la signature de la convention d'octroi dans un compte de produits, alors que précédemment, elles étaient comptabilisées au fur et à mesure de leur encaissement. Afin de rendre comparable les montants relatifs à l'exercice précédent, ceux-ci ont été retraités pour être conforme à ce nouveau mode de comptabilisation. Ce changement n'a eu aucun impact sur le résultat de l'exercice précédent.

### 2.1 - Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'entrée (prix d'achat et frais accessoires). Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue : matériel de bureau : 5 ans

### 2.2 – Subventions et Contributions financières

Les subventions et les contributions financières sont comptabilisées à la signature de la convention d'octroi dans un compte de produits d'exploitation. Les subventions et les contributions financières avec contrepartie, c'est-à-dire celles destinées à un projet défini à raison d'une stipulation du(es) tiers financeur(s) inscrites, au cours de l'exercice, au compte de résultat, et non utilisées en totalité, donnent lieu :

- soit à la comptabilisation d'une charge, sous la rubrique « Reports en fonds dédiés », et au passif du bilan sous le compte « fonds dédiés », d'un montant égal à l'engagement d'emploi pris envers le tiers financeur.
- soit à la constatation d'un excédent, directement traduit dans le résultat de l'exercice.

Cette distinction s'apprécie en fonction des engagements restant ou non à réaliser pour chaque subvention et contribution financière avec contrepartie.

### 3 - INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

#### 3.1 – Immobilisations corporelles

Il s'agit d'ordinateurs, d'une photocopieuse et de divers matériels de bureau.

#### 3.2 – Créances d'exploitation - Subventions et contributions financières

Il s'agit des subventions et contributions financières restant à encaisser de celles enregistrées en produits d'exploitation à la signature de la convention d'octroi.

	2019	2018
Agence de l'eau Adour-Garonne (AEAG)		107.500
Agence de l'eau, Rhône-Méditerranée-Corse (AERMC)/Eaux de la Veauce (ADLV)	147.000	100.000
AERMC - Sécurité & Développement Phase 3 Tranche 1	69.948	
Métropole Aix-Marseille-Provence (MAMP) - Sécurité & Développement - Phase 3 Tranche 1	59.955	
Fonds Denibam (scolarités)	5.000	
<b>TOTAL</b>	<b>281.903</b>	<b>207.500</b>

#### 3.3 – Disponibilités

	2019	2018
Banque Populaire des Alpes	54.152	35.682
Banque Populaire des Alpes – AFD	388	35.201
Banque Populaire des Alpes – MDS	3.604	214
Banque Populaire des Alpes – Occitanie	22.096	0
Banque Populaire des Alpes – Livret A	538	199
Caisse	935	705
<b>TOTAL</b>	<b>81.713</b>	<b>72.001</b>

#### 3.4 – Fonds dédiés

Fonds dédiés sur subventions	31/12/18	Reports	Utilisations	31/12/19
Projet AEAG 3	72.411		72.411	
Projet Sécurité & Développement Phase 2	71.353		71.353	
Projet AERMC/ADLV/ORANO	102.250	26.198	2.250	126.198
Projet Sécurité & Développement Phase 3		182.975		182.975
<b>TOTAL</b>	<b>246.014</b>	<b>209.173</b>	<b>146.014</b>	<b>309.173</b>

#### 3.5 – Concours publics et subventions d'exploitation

	2019	2018
Commune de Saint-Médard-en-Jalles	5.000	
Commune de Meudon	5.000	5.000
MAMP	99.925	
AERMC	312.475	22.950
Fondation Caisse des Dépôts et Consignations	1.500	13.500
<b>TOTAL</b>	<b>423.900</b>	<b>41.450</b>

#### 3.6 – Ressources liées à la générosité du public

Les produits liés à la générosité du public correspondent à la collecte sur internet via le site Les Puits du Désert.

#### 3.7 – Contributions financières

Les contributions financières avec contrepartie sont celles destinées à un projet défini à raison d'une stipulation du(es) tiers financeur(s). Les contributions financières sans contrepartie sont les autres.

Contributions financières avec contrepartie	2019	2018
Entreprises	15.000	130.813
Fondations	91.766	139.845
Particuliers	15.714	34.293
<b>Sous-total</b>	<b>122.480</b>	<b>304.951</b>
Contributions financières sans contrepartie		
Manifestations	125.294	42.433
Entreprises	18.000	20.000
Fondations	9.000	15.867
Particuliers	50.746	0
<b>Sous-total</b>	<b>203.040</b>	<b>78.300</b>
<b>TOTAL</b>	<b>325.520</b>	<b>383.251</b>

#### 3.8 – Missions sociales

Les missions sociales réalisées en France correspondent au parrainage de trois étudiants réalisant leurs études supérieures en France.

Les missions sociales réalisées au Niger se détaillent comme suit :

	2019	2018
Projet Sécurité & Développement (20 puits maraichers, 5 puits villageois) – Phase 2	60.583	185.153
Projet Sécurité & Développement (22 puits maraichers, 5 puits villageois) – Phase 3	8.250	0
Projet AEAG (8 puits communautaires)	62.811	130.000
Projet MAMP /AERMC (8 puits villageois)	0	125.157
Projet AERMC/ Eaux de la Veauce / ORANO (13 puits communautaires)	180.487	22.500
Projet Intawagré (Ecole et 5 puits pastoraux)	0	99.699
Projet Coopératives pour les femmes (moulins à grains)	15.000	34.059

Autres puits et coûts associés	10.000	5.000
Frais de fonctionnement ONGT	42.218	16.296
Ecoles et soutiens scolaires	68.077	75.756
Soutiens alimentaires	5.120	16.386
Soutiens médicaux	3.711	15.733
Soutiens inondations	3.000	8.000
<b>TOTAL</b>	<b>459.257</b>	<b>733.739</b>

### 3.9 – Autres charges

	2019	2018
Frais d'organisation de manifestations	69.088	22.198
Services bancaires et assimilés	621	612
Charges diverses de gestion courante	25.825	27.379
Frais de déplacement	64.408	34.409
Frais de télécommunication	3.870	5.158
<b>TOTAL</b>	<b>163.812</b>	<b>89.756</b>

## 4 - COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

Les associations et fondations relevant des articles 3 et 4 de la loi n° 91-772 du 7 août 1991 et les fonds de dotation qui font appel à la générosité du public relevant de §2 du VI de l'article 140 de la loi n° 2008-776 de modernisation de l'économie incluent dans l'annexe de leurs comptes annuels une sous section qui comporte un compte de résultat par origine et destination, un compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public et les informations nécessaires à leur bonne compréhension.

Le décret 2019-504 du 22 mai 2019 fixant le montant des seuils de la déclaration préalable et d'établissement du compte d'emploi annuel des ressources collectées par les organismes faisant appel public à la générosité auprès du public qui n'est pas restreint à un cercle de personnes caractérisé par des liens existants, est fixé par référence au seuil déterminant les obligations comptables de certaines associations prévu à l'article D. 612-5 du code de commerce, soit 153 000 euros.

L'interprétation de ce texte par LPDD est que l'obligation de la déclaration préalable et d'établissement du compte d'emploi des ressources n'est applicable que si le montant des appels à la générosité du public, c'est-à-dire les appels au niveau national, dépassent le seuil de 153.000 euros. Le montant des produits liés à la générosité du public ne représentant que 4.555 euros en 2019 et 1.952 euros en 2018 correspondant aux dons en ligne via le site internet, cette obligation de déclaration préalable et d'établissement du compte d'emploi des ressources ne s'applique pas à LPDD. Par contre, LPDD doit inclure dans son annexe le compte de résultat par origine et destination.

### COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

A - Produits et charges par origine et destination	Exercice 2019	Exercice 2018
<b>PRODUITS PAR ORIGINE</b>		
1 – PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
1.1 Dons manuels en ligne	4.555	1.952
2 – PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
2.1 Contributions financières avec contrepartie	122.480	304.951
2.2 Contributions financières sans contrepartie	204.740	83.446
3 – SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	423.900	41.450
4 – UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	146.014	685.105
<b>TOTAL</b>	<b>901.689</b>	<b>1.116.904</b>
<b>CHARGES PAR DESTINATION</b>		
1 – MISSIONS SOCIALES		
1.1 Réalisées en France	28.435	30.831
1.2 Réalisées au Niger	479.226	720.049
2 – FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS		
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	1.123	1.864
2.2 Frais de recherche des contributions financières	134.871	85.772
3 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT	35.565	38.583
4 – DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	1.126	706
5 – REPORT EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	209.173	246.014
<b>TOTAL</b>	<b>889.518</b>	<b>1.123.819</b>
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>12.171</b>	<b>-6.915</b>

B – Contributions volontaires en nature		
<b>PRODUITS PAR ORIGINE</b>		
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
Bénévolat	66.000	63.000
Prestations en nature	1.500	1.500
Dons en nature	39.000	4.500
<b>TOTAL</b>	<b>106.500</b>	<b>69.000</b>
<b>CHARGES PAR DESTINATION</b>		
1 – CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES		
Réalisées en France	6.300	6.300
Réalisées au Niger	36.200	32.700
2 – CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	49.300	15.300
3 – CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	14.700	14.700
<b>TOTAL</b>	<b>106.500</b>	<b>69.000</b>

Le compte de résultat par origine et destination a été constitué à partir du compte de résultat. Les informations qui suivent précisent ses modalités de constitution.

PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION		
Rubrique du Compte de résultat par origine et destination	Définition	Application en 2019
<b>Produits liés à la générosité du public</b>		
Dons manuels en ligne	Des produits sont liés à la générosité du public lorsqu'une association sollicite des dons manuels au niveau national.	Les seuls dons de LPDD au niveau national sont les dons collectés en ligne via le site internet.
<b>Produits non liés à la générosité du public</b>		
Contributions financières avec contrepartie	Les contributions financières avec contrepartie sont celles destinées à un projet défini à raison d'une stipulation du(es) tiers financeur(s).	Sont compris dans cette rubrique les dons des entreprises et fondations pour lesquels une convention a été signée pour la construction de puits, d'écoles, de coopératives, etc. Sont également inclus dans cette rubrique les dons des particuliers pour la scolarité.
Contributions financières sans contrepartie	Les contributions financières sans contrepartie sont celles qui ne sont pas destinées à un projet défini à raison d'une stipulation du(es) tiers financeur(s).	Sont compris dans cette rubrique les collectes lors des manifestations (Olympiade KSB, Fête à NeuNeu, soirée caritative Aéroscopia), certains dons de particuliers et de fondations, ainsi que les cotisations.
Subventions et autres concours publics	Subventions d'exploitation dédiées d'origine publique obtenues des organismes internationaux, de l'Union Européenne, de l'État, des collectivités territoriales et des établissements publics.	Il s'agit des subventions décrites dans la note 3-5 ci-avant.
Utilisations des fonds dédiés antérieurs	Subventions et autres concours publics ainsi que les contributions financières avec contrepartie inscrits, au cours de l'exercice précédent, au compte de résultat, et utilisés en totalité au cours de l'exercice.	Il s'agit des utilisations de fonds dédiés décrites dans la note 3-4 ci-avant.
<b>Missions sociales</b>		
Réalisées en France	Soutiens scolaires à des étudiants nigériens qui réalisent leurs études en France.	Il s'agit du financement des études réalisées en France par trois étudiants nigériens.
Réalisées à l'étranger	Missions réalisées dans le cadre de l'objet social de l'association et décrites ci-avant au Titre 1 - Objet social/Nature et périmètre des missions sociales/Moyens mis en œuvre	Il s'agit du coût des puits, du maraîchage, de la formation à l'hygiène et des coopératives agricoles, ainsi que de la construction d'écoles « en dur ». Il s'agit également du coût des soutiens scolaires, alimentaires et médicaux. Ces missions sont détaillées dans la note 3.8 ci-avant. Outre le coût direct de ces missions sociales, cette rubrique inclut une allocation de charges correspondant au travail de suivi des projets, visites sur place et rapports techniques de réalisation (35% des frais de personnel de la chargée de mission, les frais de déplacement au Niger et des nigériens en France).
<b>Frais de recherche de fonds</b>		
Frais d'appel à la générosité du public	Frais liés à la gestion du site internet.	Allocation de 2% des frais de personnel de la chargée de mission liés à la gestion du site internet LPDD.
Frais de recherche des contributions financières	Frais liés à l'organisation de manifestations permettant de collecter des fonds et allocation des frais de personnel et de déplacement engagés pour la promotion de l'association et la collecte des fonds.	Il s'agit du coût d'organisation des manifestations décrites ci-avant ainsi que d'une allocation de 60% des frais de personnel de la chargée de mission et 90% des frais de déplacement en France de la présidente et de la chargée de mission. Cette allocation correspond au temps passé pour le montage des dossiers de demande de subventions et de fonds privés, ainsi que les déplacements pour les réunions qui y sont associées.
<b>Frais de fonctionnement</b>		
	Les frais de fonctionnement comprennent notamment les charges affectées aux activités de gouvernance, de comptabilité et gestion financière, des moyens généraux et de l'informatique.	Il s'agit des frais divers de gestion courante notamment l'édition du bulletin biannuel, des frais de télécommunication, plus une allocation de 3% des frais de personnel et de 10% des frais de déplacement.
<b>Reports en fonds dédiés de l'exercice</b>		
	Subventions et autres concours publics ainsi que les contributions financières avec contrepartie inscrits, au cours de l'exercice précédent au compte de résultat et utilisées au cours de l'exercice.	Il s'agit des reports en fonds dédiés décrits dans la note 3-4 ci-avant.
<b>PRODUITS PAR ORIGINE</b>		
Bénévolat	Le bénévolat est l'action d'une personne qui s'engage librement pour mener une action non salariée en direction d'autrui, en dehors de son temps professionnel et familial.	La valorisation du bénévolat a été réalisée sur la base d'une estimation de 1.400 heures pour la présidente, 400 heures pour le trésorier, 300 heures pour des membres du comité directeur et 100 heures d'une journaliste pour la réalisation d'un film, heures valorisées à un taux horaire forfaitaire de 30 euros, soit 66.000 euros.
Prestations en nature	Contributions volontaires en services (mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage, fourniture gratuite de services).	Salle de conférence pour la réunion du comité directeur et de l'assemblée générale et nuitées offertes par l'hôtel Mercure à Paris porte de la Plaine.
Dons en nature	Contributions volontaires en biens (dons en nature redistribués ou consommés en l'état)	Pour la soirée caritative Aéroscopia, décoration du site et pour partie coût du traiteur, ainsi que des cadeaux pour la vente aux enchères et la tombola. Vin offert par le domaine Bertaud Bélieu pour la plupart des manifestations organisées par LPDD. Deux palettes de jeux pour les enfants offertes par Masjuscul.

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Rubrique du Compte de résultat par origine et destination	Définition	Application en 2019
<b>CHARGES PAR DESTINATION</b>		
<b>Contributions volontaires aux missions sociales</b>		
Réalisées en France	Bénévolat relatif aux missions sociales réalisées pour la gestion de la scolarité des étudiants en France.	15% du temps de la présidente.
Réalisées au Niger	Bénévolat relatif aux missions sociales réalisées au Niger, incluant le temps des déplacements sur place.	55% du temps de la présidente, 20% du temps du trésorier, 30% du temps des membres du comité directeur et le temps passé par une journaliste pour la réalisation d'un film au Niger sur nos actions.
<b>Contributions volontaires à la recherche de fonds</b>	Bénévolat relatif aux contacts avec les parties prenantes et le montage des dossiers de demande de fonds.	20% du temps de la présidente, 20% du temps du trésorier, ainsi que 50% du temps des membres du comité directeur.
<b>Contributions volontaires au fonctionnement</b>	Bénévolat relatif à la gestion sociale et financière de l'association	10% du temps de la présidente, 60% du temps du trésorier, ainsi que 20% du temps des membres du comité directeur.

## 5 - Evénements postérieurs

Les événements récents concernant l'épidémie du coronavirus ont déjà impacté l'économie européenne début 2020. A ce stade, il est difficile de mesurer l'impact de ces événements sur la performance de l'association et la valorisation de ses actifs. Ces risques feront l'objet d'un suivi au regard de l'évolution de la situation tout au long de l'année 2020. Aucun impact n'est à mentionner sur les comptes au 31 décembre 2019.

## 9. Rapport général du commissaire aux comptes



**ASSOCIATION LES PUIITS DU DESERT**  
*Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels*  
*Exercice clos le 31 décembre 2019*

Aux membres de l'Assemblée Générale,

### I - OPINION

En exécution de la mission que vous nous avez confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association LES PUIITS DU DESERT relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

### II – FONDEMENT DE L'OPINION

#### 2.1 - Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### 2.2 - Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### III – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 et R.823-7 du Code de commerce relative à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Nous avons notamment analysé la bonne application de façon anticipée du nouveau règlement n°2018-06 du 5 décembre 2018 des Autorités des Normes Comptables, relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

#### **IV – VERIFICATION DU RAPPORT FINANCIER ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX MEMBRES**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du Trésorier et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

#### **V – RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Comité Directeur.

#### **VI – RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de Commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces

informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 8 juin 2020

Le Commissaire aux Comptes  
MANAGEMENT DECISION AUDIT



Cédric Dumont